

Covid-19 : Dépistage en Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 27 juillet, le dépistage virologique (RT-PCR) est possible pour toute personne qui le souhaite sans prescription médicale, auprès de l'un des laboratoires de ville habilité à réaliser ces prélèvements.

Ce dépistage est pris en charge à 100% par l'Assurance maladie.

Pour vous faire dépister, vous devez prendre rendez-vous à votre laboratoire habituel, avec un cabinet d'infirmiers ou de médecins libéraux.

> [Plus d'infos et lieux de dépistage](#)



MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex
☎ 04 50 95 07 00

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser